



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4960

Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et l'Université Lumière Lyon 2 pour la mise en place de projets pédagogiques, scientifiques et culturels destinés aux étudiants

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/4960 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 POUR LA MISE EN PLACE DE PROJETS PEDAGOGIQUES, SCIENTIFIQUES ET CULTURELS DESTINES AUX ETUDIANTS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, le Musée des beaux-arts de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 poursuivent une démarche de partenariats riches et diversifiés, autour d'axes porteurs qui concourent au rapprochement de leurs publics. En raison d'une vision partagée, le Musée des beaux-arts de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 souhaitent poursuivre les initiatives engagées, mais aussi soutenir et développer les projets pédagogiques, culturels et de formation à venir.

L'Université Lumière Lyon 2 et le Musée des beaux-arts de Lyon mènent des actions à destination des étudiant.e.s inscrit.e.s dans les filières de Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales de l'université. Ces actions ont pour objet d'encourager et de permettre l'acquisition de connaissances et la découverte du milieu culturel et muséal et des domaines professionnels qui lui sont liés.

Les projets mis en œuvre permettent d'initier les étudiant.e.s à leur future pratique scientifique, professionnelle ou artistique grâce à des expériences pédagogiques et des travaux concrets menés autour des collections et des expositions du musée.

Ils bénéficient par ailleurs de la possibilité de conduire leurs travaux dans des lieux mis à disposition, au plus près des collections. Ces travaux conduisent à une évaluation qui peut prendre la forme de documents ou événements intégrés à la programmation du musée (audio-guides, parcours thématiques, réalisation de visites ou d'événements).

Au regard du succès de ces actions, tant auprès des étudiant.e.s que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'université, et de leur intérêt certain dans le cadre de la formation professionnelle, les deux établissements souhaitent conforter et pérenniser leur collaboration par la mise en place d'un cadre de conventionnement durable.

Ainsi, il vous est proposé de valider la convention cadre donnant accès, dans le cadre de projets pédagogiques co-construits, à des visites réalisés à titre gracieux et à la mise à disposition d'espaces de travail. Les différents instituts relevant de l'Université Lumière Lyon 2 pourront ainsi s'inscrire dans le cadre de cette collaboration en signant annuellement cette convention identifiant pour chaque projet pédagogique les engagements du musée et de l'institut, tant en terme de visites réalisées que d'espace de travail mis à disposition et de mobilisation des équipes.

Vu ladite convention cadre ;

Oui l'avis de la commission culture - patrimoine ;

**DELIBERE**

- 1- La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et l'Université Lumière-Lyon 2 pour la conduite de projets pédagogiques, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER